

Théorie de l'acteur-réseau et sports de nature : enjeux, limites et perspectives

Yohann Rech & Jean-Pierre Mounet¹

Congrès de l'Association Française de Sociologie 2009

Cette communication propose une réflexion sur les apports et les limites de la théorie de l'acteur-réseau pour appréhender un objet de recherche particulier : les sports de nature. Ces derniers ont connu un développement quantitatif et qualitatif important ces trente dernières années et ont fait l'objet de diverses investigations sociologiques s'ancrant théoriquement dans les champs de la sociologie culturelle, organisationnelle ou interactionniste. La théorie de l'acteur-réseau n'a été pour l'heure que peu utilisée dans le domaine de la sociologie du sport et encore moins dans celui des sports de nature. Pourtant, si cette théorie demeure parfois controversée, elle présente un potentiel heuristique dont on ne peut faire l'économie dans l'étude des loisirs sportifs de nature.

La théorie de l'acteur-réseau présente un corpus important qui a montré sa fécondité dans l'étude des sciences et des techniques (Callon, 1986 ; Latour, 1989 ; Law, 1994) et elle est devenue en quelques années un courant à part entière dans le paysage de la sociologie. D'autres noms que celui de sociologie de la traduction sont donnés à ce courant, notamment sociologie de l'innovation, Actor-Network Theory (ANT) ou plus récemment sociologie des associations (Latour, 2006)². L'une des spécificités de la théorie de l'acteur-réseau est d'interroger les grands dualismes comme par exemple la frontière entre la nature et le social, l'individuel et le collectif, ou encore entre le social et le technique. Pour en résumer l'esprit, on peut dire que cette approche sociologique montre comment des innovations scientifiques ou techniques réussissent ou échouent par l'agrégation toujours incertaine d'humains et d'entités non humaines, et dont la cohésion peut former un réseau socio-technique. Pour autant, les objets de recherche abordés dans ce courant ne se limitent pas aux domaines scientifiques ou techniques. Pour Latour (2006), trois critères doivent être remplis pour se réclamer de ce courant. Tout d'abord, il s'avère nécessaire de repenser la dichotomie entretenue entre ce qui relève du domaine social et du domaine technique, séparation artificielle qu'il faut reconsidérer afin d'intégrer les non-humains dans l'analyse. Ensuite, dans la droite ligne de l'ethnométhodologie, le terme « social » prend un sens particulier puisqu'il ne dispose pas de stabilité ni de composition *a priori* : c'est l'analyse qui révèle ce qui est pertinent pour être intégré au social. Enfin, l'enquête doit permettre de « réassembler le social » (Latour, 2006, 22), c'est-à-dire de comprendre comment un collectif prend forme. L'ANT a déjà été au cœur de différentes études ayant comme objet le tourisme (Johannesson, 2005 ; Van Der Duim, 2007), le tourisme sportif (Paget, 2007) ou les sports de nature (Mounet, 2007 ; Rech, Mounet et Briot, 2009). A partir des trois fondamentaux précédemment présentés, nous voulons à la fois montrer comment l'ANT peut tout à fait s'appliquer à l'étude des sports de nature mais également réfléchir aux problèmes théoriques,

¹ Laboratoire Sport et Environnement Social (SENS), Université J. Fourier Grenoble I.

² Afin de limiter les références bibliographiques liées à la théorie de l'acteur-réseau, nous avons privilégié cet ouvrage qui propose une bonne synthèse en la matière.

épistémologiques et méthodologiques que cette exportation engendre. Cette réflexion repose sur différentes études empiriques menées dans des espaces de loisirs sportifs et notamment dans des stations de sports d'hiver.

Sociologie de l'innovation et sports de nature

Mise en avant par différents auteurs (Vigarello, 1981 ; Pociello, 1995), une des caractéristiques des sports de nature est leur capacité quasi perpétuelle à se renouveler, et qui se réalise par différenciation, hybridation et plus rarement par innovation pure (Mounet, 2000). L'apparition d'une nouvelle pratique s'entend comme un cas d' « innovation sportive » sans que soit privilégiée sa phase pionnière de création mais plutôt son développement et sa sortie de la confidentialité en devenant une composante sociale que les autres acteurs doivent prendre en compte. Nous n'avons pas donné la priorité aux valeurs contre-culturelles soi-disant portées par ces nouveaux pratiquants, mais nous nous sommes davantage intéressés aux effets organisationnels induits par l'innovation sportive. Pour ne prendre que quelques exemples récents, l'apparition de nouvelles activités telles que la *wingsuit*³, le *snowkite*⁴ ou le *speedriding*⁵ induit de nouvelles modalités d'organisation entre acteurs, une coexistence à réinventer sur chaque site et donc la construction d'un nouveau vivre-ensemble. D'autre part, certaines évolutions concernent directement les sports de nature et produisent de l'innovation. C'est par exemple le cas dans les stations de sports d'hiver de moyenne altitude où les acteurs sont contraints d'innover en réponse aux changements climatiques. Pourtant, ces innovations sont limitées dans leurs effets et ne s'intègrent que très rarement dans une politique globale de diversification. Le cas de l'enneigement artificiel est révélateur des importantes controverses liées aux sports de nature et où s'affrontent différentes représentations de la science et de l'environnement.

L'anthropologie symétrique des sports de nature

Le *principe de symétrie* (Callon, 1986) est une proposition qui devrait aller de soi dès lors que l'on s'intéresse aux sports de nature.

D'une part, le monde Moderne (ou occidental) a créé un « Grand partage » à la puissance explicative tenace, qui sépare ce qui relève de la nature et ce qui revient à la société (Latour, 1991). Or, les sports de nature bousculent dans certains cas ce Grand partage. Il est alors difficilement possible de penser les sports de nature sans questionner la notion même de nature, en considérant cette dernière comme une entité en soi, comme le simple support d'une activité sportive ou comme un décor de théâtre passif en arrière plan des interactions humaines. Ce sont en réalité des interactions multiples qui s'opèrent entre des entités diverses et certains problèmes que posent les sports de nature sont autant du ressort du social que du naturel. L'exemple des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) est révélateur de ce point de

³ La *wingsuit* est une activité sportive dérivée du parachutisme et qui consiste, comme en *BASE jump*, à sauter d'un édifice naturel ou artificiel tout en étant équipé d'une combinaison ailée augmentant le temps de chute. Particulièrement pointue, l'activité n'est pratiquée que par l'élite des *BASE jumpers*.

⁴ Le *snowkite*, dérivé du *kitesurf*, consiste à évoluer sur des skis ou sur un *snowboard*, en se propulsant grâce à un cerf-volant de traction.

⁵ Sport de nature fraîchement inventé, le *speed riding* permet de descendre une pente enneigée en ski à grande vitesse en pilotant une petite voile dont la taille se situe entre le parapente et le parachute.

vue. Cette réglementation tente de trouver un point d'équilibre dans l'aménagement de la montagne entre conservation des ressources environnementales et prise en compte des intérêts économiques et sociaux. Les UTN sont régulièrement sujets à polémiques et divers arguments sont invoqués, les uns privilégiant leur activité ou prétextant un développement économique local potentiel, alors que d'autres mettent en avant la réduction des espaces vierges, l'impact paysager d'une nouvelle remontée mécanique ou son impact sur la flore ou la faune.

D'autre part, l'intégration des non-humains à l'analyse s'avère particulièrement pertinente dans l'étude des sports de nature tant ils transforment l'action et provoquent des associations particulières. Mais ce que l'on regroupe derrière le concept de « non-humain » a en réalité des visages parfois très différents. Il peut s'agir des espaces de pratiques dont l'appropriation ou la délimitation est un enjeu de lutte entre acteurs (Rech, Mounet et Briot, 2009). Les éléments physiques sont également au cœur de controverse ou d'accord sur les sites. C'est par exemple le cas lors des projets de démontage de friche touristique sur un ancien domaine skiable, des débats éthiques quant à l'équipement (permanent ou non) de voies en haute montagne ou des différentes possibilités d'aménagement d'un site le rendant plus ou moins accessible à un large public, notamment en jouant sur la qualité du balisage. Par le terme de non-humain, nous entendons également les différentes espèces animales qui soit sont dérangées par une activité sportive (par exemple le Tétralyre dans certaines zones de montagne), soit sont à l'origine de l'activité (comme pour le traineau à chiens).

Quel « social » pour l'étude des sports de nature ?

Le social selon l'ANT perd de sa stabilité pour mieux épouser les aspérités du terrain et se construire au fil de l'enquête. Ce positionnement épistémologique particulier bouscule les grands partages classiques (entre experts/profanes, élus/citoyens) et accorde une place importante aux acteurs et à leur activité réflexive. Concernant les sports de nature, les sites support d'activités sont de véritables « laboratoires sociaux » au sens où s'expérimentent des associations d'individus toujours particulières. Ainsi, l'ANT offre un cadre souple pour comprendre les spécificités et la contingence de chaque site. D'autre part, s'inscrire dans ce courant ne permet pas de délimiter *a priori* les contours de l'étude et doit explorer l'ensemble du collectif. Dans ce contexte, l'étude de l'organisation des espaces de loisirs sportifs de nature ne peut mettre entre parenthèse le phénomène le plus massif et pourtant le moins connu : celui des pratiquants hors de toute organisation. Il s'agit de la très grande majorité des pratiquants qui fréquentent ces sites en marge du monde associatif et de tout encadrement commercial. L'étude de l'ensemble du collectif ne peut laisser de côté ces pratiquants très nombreux et dont l'activité (massive) s'avère souvent structurante dans le fonctionnement du site. Plutôt que de se concentrer uniquement sur les porte-parole, il faut également intégrer à l'analyse ceux qui, pourtant majoritaire, n'ont pas toujours voix au chapitre. Ainsi, l'ANT a le grand mérite de permettre d'étudier dans le même temps l'offre et la demande sportive, sans les considérer comme deux réalités séparées.

La gestion participative des espaces de nature

Le réassemblage du social que prône l'ANT, par la compréhension des collectifs en formation, est au cœur de la problématique actuelle des sports de nature. Alors que les pratiquants investissent des espaces dont l'usage est multiple (lieux de vie, de travail, de

loisir), la question de la cohabitation et de la coordination entre les différents acteurs concernés est centrale. La construction de leur coexistence dans ces espaces contient une dimension politique et interroge fortement les transformations de la démocratie contemporaine. Par exemple, certains espaces protégés (comme les Parc naturels régionaux) se sont lancés dans une gestion concertée qui tranche avec la démocratie représentative traditionnelle. L'enjeu est de passer d'un gouvernement des espaces de nature à une gouvernance en associant de nouveaux acteurs afin par exemple de résoudre des conflits ou de construire un projet de territoire. Dès lors, la gestion des incertitudes liés aux sports de nature (impact sur l'environnement, retombées économiques...) est un moyen d'explorer le « monde commun » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), de repérer les forces en présence et de donner la parole aux pratiquants ordinaires, souvent évincés du débat public ou représentés par des porte-parole lointains. C'est ce que tentent également les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) au sein des Conseils généraux sans toutefois réellement s'inscrire dans une démocratie participative, mais davantage dans une démocratie des porte-parole en impliquant principalement des acteurs du monde associatif, des gestionnaires d'espace protégé et des élus.

Complexité méthodologique

Si l'ANT offre quelques pistes de réflexion stimulantes dans l'étude des sports de nature, il demeure quelques difficultés d'application, notamment d'un point de vue méthodologique. Il en ressort que cette complexité méthodologique n'est pas à proprement parler une limite mais plus une source d'inspiration nous obligeant à nous montrer innovant dans la technique d'enquête. En effet, choisir comme point de départ de l'étude une controverse sportive et touristique, et suivre les acteurs pour raconter une « histoire dense » (Law, 1994) impose quelques contraintes méthodologiques. L'étude d'un espace de loisirs sportifs de nature nécessite par exemple de délimiter au fil de l'enquête les contours de l'étude, au risque de dérouler un réseau d'acteurs qui n'a de cesse de s'agrandir ; car si pour Latour (2006) le monde social est « plat », il faut trancher entre les niveaux d'enquête (micro, méso et macro) et choisir une échelle d'observation permettant de déterminer les acteurs les plus pertinents. Or, et c'est certainement le principal problème dans l'organisation des sports de nature, le niveau d'appartenance d'un acteur ne présage jamais de sa pertinence dans le contexte d'action.

Bibliographie

Callon M. (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 36, p. 169-208.

Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Editions du Seuil.

Johannesson G. (2005), « Tourism translations. Actor-network Theory and tourism research », *Tourist Studies*, vol. 5 n°2, p. 133-150.

Latour B. (1989), *La science en action*, Paris, Editions La Découverte.

- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte et Syros.
- Latour B. (2006), *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, Editions La Découverte.
- Law J. (1994), *Organizing modernity*, Oxford, Blackwell.
- Mounet J.-P. (2000), *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*, Diplôme pour l'Habilitation à Diriger les Recherches en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.
- Mounet J.-P. (2007), « Sports de nature, développement durable et controverse environnementale », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 15 n°2, p. 162-166.
- Paget E. (2007), *L'essor d'une petite entreprise prestataire de sport et de tourisme : complexité du secteur, logiques d'action et déterminants de sa croissance*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Pociello C. (1995), *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Rech Y., Mounet J.-P. et Briot M. (2009), « L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver », *Espaces et Sociétés*, n°136-137.
- Van Der Duim R. (2007), « Tourismscapes. An actor-network perspective », *Annals of Tourism Research*, vol. 34 n°4, p. 961-976.
- Vigarello G. (1981), « D'une nature... l'autre : les paradoxes du nouveau retour » dans C. Pociello (sous la dir. de), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, p. 239-247.